



**Règlement officiel du CONCOURS JOUR DE LA TERRE
22 avril 2020**

1. **Organisateur** : Le Concours est tenu par la [Ville de Laval – page officielle](#) sur sa page Facebook.

2. **Durée** : Le 22 avril, de 8 h à 23 h 59

3. **Participation** : Pour participer, vous devez suivre les instructions indiquées dans la publication Facebook annonçant le concours (publier une de vos habitudes écoresponsables en commentaire).

En participant, vous acceptez les termes de ce concours. La Ville de Laval décharge Facebook de toute responsabilité relative au présent concours et chaque participant renonce à poursuivre Facebook en lien avec ce concours.

4. **Tirage** : Les participants ont jusqu'au 22 avril à 23 h 59 pour participer. Le tirage du gagnant sera effectué le 23 avril.

5. **Prix** : Panier de victuailles locales d'une valeur de 150 \$ offert par Saveurs de Laval et composé des 3 chèques-cadeaux suivants :

- 50 \$ [La vieille grange](#) (Fruits et légumes biologiques)
- 50 \$ [Kiosque des ancêtres](#) (Fruits et légumes)
- 50 \$ [Botanix Jardins Zeillinger](#) (Produits horticoles)

Note importante : comme les kiosques de fruits et légumes sont ouverts uniquement pendant la saison estivale, les 3 chèques-cadeaux seront remis au gagnant au moment de leur ouverture, au courant du mois de juin 2020.

6. **Annonce du gagnant** : La personne gagnante sera annoncée le 23 avril en après-midi, à même les commentaires de la publication Facebook annonçant le concours.

7. **Réclamation du prix** : la personne gagnante devra écrire un message privé Facebook à [Ville de Laval – page officielle](#) pour réclamer son prix et connaître les détails pour y accéder.

8. **Admissibilité** : Le concours s'adresse à tous les utilisateurs de Facebook.

Sont exclus : Les employés de Facebook, les employés de la Ville de Laval ainsi que les membres de la famille immédiate (frères, sœurs, enfants, père, mère, conjoint légal ou de fait, nonobstant leur lieu de résidence) des personnes susmentionnées ou les personnes avec qui ils sont domiciliés (qu'elles aient ou non un lien de parenté).

1 chance par participant : Le partage de la publication n'accroît pas les chances de gagner. Un participant qui commente la publication plus d'une fois ne sera comptabilisé qu'une seule fois pour le tirage.

Pour toute question, envoyez un courriel à mediassociaux@laval.ca

Cette adresse courriel ne doit pas servir à recevoir des messages électroniques commerciaux non sollicités.

Bonne chance!